

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 2302:2023

Série aérospatiale - Alliage résistant à chaud base nickel NiCr20Co3Fe3 - $R_{m} \geq 650$ MPa - Tôles et bandes, laminées à froid - 0,25

Luft- und Raumfahrt - Hochwarmfeste
Nickellegierung NiCr20Co3Fe3 -
 $R_{m} \geq 650$ MPa -
Bleche und Bänder, kaltgewalzt - 0,25

Aerospace series - Heat-resisting nickel
base alloy NiCr20Co3Fe3 - $R_{m} \geq 650$ MPa - Sheets and strips,
cold rolled - 0,25 mm $a \leq 3$ mm

09/2023

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 2302:2023 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 2302:2023.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE

ILNAS-EN 2302:2023 **EN 2302**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Septembre 2023

ICS 49.025.15

Version Française

**Série aérospatiale - Alliage résistant à chaud base nickel
NiCr20Co3Fe3 - $R_m \geq 650$ MPa - Tôles et bandes, laminées
à froid - $0,25 \text{ mm} < a \leq 3 \text{ mm}$**

Luft- und Raumfahrt - Hochwarmfeste Nickellegierung
NiCr20Co3Fe3 - $R_m \geq 650$ MPa - Bleche und Bänder,
kaltgewalzt - $0,25 \text{ mm} < a \leq 3 \text{ mm}$

Aerospace series - Heat-resisting nickel base alloy
NiCr20Co3Fe3 - $R_m \geq 650$ MPa - Sheets and strips, cold
rolled - $0,25 \text{ mm} < a \leq 3 \text{ mm}$

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 16 juillet 2023.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions	5
4 Exigences	5
Bibliographie	9

Avant-propos européen

Le présent document (EN 2302:2023) a été élaboré par l'Association Européenne de l'Industrie AéroSpatiale et de la Défense — Normalisation (ASD-STAN).

Après enquêtes et votes effectués suivant les règles de cette association, ce document a reçu l'approbation des Groupements nationaux et des Services Officiels des pays membres de l'ASD-STAN, avant sa présentation au CEN.

Ce document devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2024, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2024.

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre ce document en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Türkiye.

Introduction

Le présent document fait partie de la série de normes EN de matériaux métalliques pour les applications aérospatiales. L'organisation générale de cette série est décrite dans l'EN 4258.

Le présent document a été préparé conformément à l'EN 4500-003.